



**CONCOURS EXTERNE D'ADJOINT TECHNIQUE
TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE
SESSION 2018**

Spécialités :

- **BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS ;**
- **ESPACES NATURELS, ESPACES VERTS**

Le concours externe d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe a été organisé dans deux spécialités par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les collectivités et établissements publics des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille et Vilaine et du Morbihan.

I - Concours externe d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

A - Calendrier

Période d'inscription	Du 5 septembre au 5 octobre 2017
Période de retrait des dossiers	Du 5 septembre au 27 septembre 2017
Date limite de dépôt des dossiers	5 octobre 2017
Epreuve écrite d'admissibilité	18 janvier 2018
Réunion de jury d'admissibilité	13 mars 2018
Epreuves orales d'admission	28, 29 mars et 4, 5, 6 avril 2018
Réunion de jury d'admission	6 avril 2018



B - Inscriptions

500 candidats se sont préinscrits à ce concours entre le 5 septembre et le 27 septembre 2017.

Sur les 368 candidats ayant retourné leur dossier d'inscription pendant la période d'inscription, 29 candidats n'ont pas été admis à concourir car ils ne remplissaient pas la condition de diplôme requise.

Ainsi, 339 candidats ont été admis à concourir, répartis comme suit selon les spécialités :

SPECIALITES ET OPTIONS	ADMIS A CONCOURIR
Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers	144
Installation, entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques (plombier et plombier canalisateur)	15
Maçon, ouvrier du béton	8
Couvreur, zingueur	2
Agent d'exploitation de la voirie publique	24
Maintenance des bâtiments (agent polyvalent)	92
Métallier - soudeur	3
Espaces naturels, espaces verts	195
Employé polyvalent des espaces verts et naturels	190
Bûcheron, élagueur	5
TOTAL	339

Parmi ces 339 candidats, 17 candidats ont été admis à concourir sous réserve de présenter la (ou les) pièce(s) manquante(s) à leur dossier au plus tard à la date de la 1^{ère} épreuve.

Sur ces 17 candidats, 3 candidats ont régularisé leur situation avant le démarrage de la 1^{ère} épreuve. Deux autres candidats n'ont pas eu accès à la salle de concours car ils n'avaient pas en leur possession la pièce manquante à leur dossier. Les 12 autres candidats ne se sont pas présentés.

Un candidat s'est présenté quelques minutes après le démarrage de l'épreuve. Ce candidat n'a pas été autorisé à y participer.

C - Postes ouverts

Le nombre total de postes ouverts s'élève à 77, répartis de la manière suivante, selon les différentes spécialités et options :

SPECIALITES ET OPTIONS	Nombre de postes
Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers	50
Installation, entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques (plombier et plombier canalisateur)	3
Maçon, ouvrier du béton	3
Couvreur, zingueur	3
Agent d'exploitation de la voirie publique	19
Maintenance des bâtiments (agent polyvalent)	20
Métallier - soudeur	2
Espaces naturels, espaces verts	27
Employé polyvalent des espaces verts et naturels	25
Bûcheron, élagueur	2
TOTAL	77

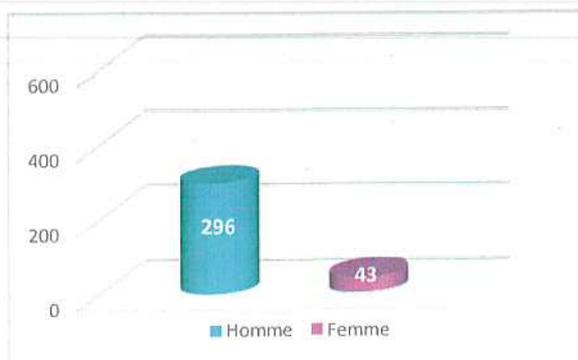
II - Candidats

A - Origine géographique

Les 339 candidats admis à concourir sont domiciliés dans 18 départements différents :

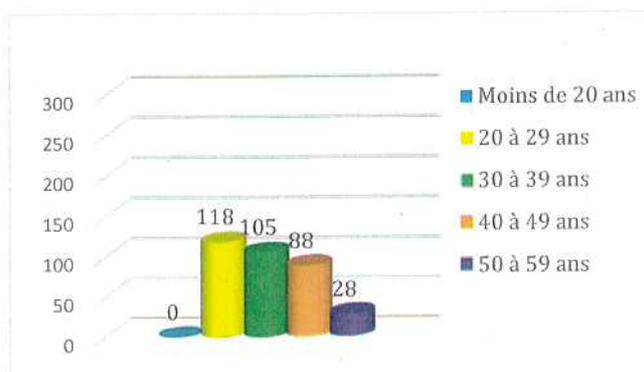
DEPARTEMENT D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR (y compris les sous réserve)	
	Effectifs	Total
Côtes d'Armor	51	297 Soit 87.61 % des convoqués domiciliés en Bretagne
Finistère	81	
Ille et Vilaine	129	
Morbihan	36	
Hors Bretagne	42	42 Soit 12.39 % des convoqués domiciliés Hors Bretagne

B - Répartition hommes-femmes



Les hommes représentent la grande majorité des admis à concourir (87.32 %).

C - Tranches d'âge



L'âge moyen est de 35 ans.

III – Epreuve écrite d'admissibilité

A – Déroulement

L'épreuve écrite d'admissibilité s'est déroulée le 18 janvier 2018 au Parc des expositions de Vitré et au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les 4 candidats bénéficiant d'un aménagement d'épreuve accordé dans le cadre de leur reconnaissance de travailleur handicapé.

Sur les 339 candidats convoqués, **256 étaient présents à l'épreuve écrite** soit un taux d'absentéisme de 24.48 %. Pour information, 660 candidats avaient été convoqués à la session 2016 de ce concours, 522 étaient présents (20.91 % d'absentéisme).

SPECIALITES ET OPTIONS	Admis à concourir	Nombre de présents	Taux d'absentéisme
Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers	144	99	31.25 %
Espaces naturels, espaces verts	195	157	19.48 %
TOTAL	339	256	24.48 %

B - Nature de l'épreuve et analyse des résultats

La note de cadrage de l'épreuve écrite ainsi que les sujets propres à chaque spécialité sont en ligne sur le site internet du CDG 35, www.cdg35.fr, rubrique « Passer un concours ». Les sujets ne comportent pas d'indications de correction.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Conformément à la réglementation, chaque copie, rendue anonyme par le candidat, a fait l'objet d'une double correction.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à cette épreuve écrite d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

Le libellé réglementaire de l'épreuve écrite est le suivant : « *Vérification, au moyen d'une série de questions à réponses courtes ou de tableaux ou graphiques à constituer ou compléter, des connaissances théoriques de base du candidat dans la spécialité au titre de laquelle il concourt.* »

Durée : 1 heure ; coefficient 2

Résultats de cette épreuve :

Spécialité	Nb de copies	Notes < à 5	Notes >= à 5 et < à 10	Notes >= à 10 et < à 15	Notes >= à 15	Note la plus haute	Note la plus basse	Moyenne générale
Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers	99	9	54	36	0	14.75	1.50	8.76
Espaces naturels, espaces verts	157	5	46	98	8	16.75	3.50	10.85
TOTAL	256	14	100	134	8	16.75	1.50	10.04

Seulement 55.47 % des candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

14 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve (inférieure à 5/20), soit 5.47 % des copies.

Observations générales des correcteurs :

Spécialité « Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers » :

L'ensemble des questions représente toutes les composantes de la spécialité. Le sujet propose des thèmes variés et complets, adaptés au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Les bons candidats font preuve de raisonnements très cohérents dans leurs réponses.

Le niveau global des candidats est assez faible : beaucoup de problèmes de syntaxe et d'orthographe, problèmes de compréhension des questions posées...

Conseils aux candidats : bien lire l'énoncé des questions, reprendre les annales des concours précédents afin de réviser les compétences techniques de l'ensemble de la spécialité et ne pas privilégier que le bâtiment par exemple. Se relire à la fin de l'épreuve pour éviter les contre-sens.

Spécialité « Espaces naturels, espaces verts » :

Sujet simple et diversifié (calculs, reconnaissance des végétaux, sécurité dans l'exécution des travaux). Le niveau des candidats est dans l'ensemble assez faible, notamment en ce qui concerne les connaissances des végétaux, la réglementation en matière d'utilisation des produits phytosanitaires.

Conseils aux candidats : bien lire les questions, travailler la reconnaissance des végétaux, développer ses réponses.

C - Candidats admissibles

Après avoir examiné les résultats de l'épreuve écrite, le jury fixe les seuils d'admissibilité comme suit :

SPECIALITES ET OPTIONS	Concours externe	
	Seuil d'admissibilité	Nbre de candidats admissibles
Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers		49
Installation, entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques (plombier et plombier canalisateur)	9.50	4
Maçon, ouvrier du béton	9.00	4
Agent d'exploitation de la voirie publique	9.50	7
Maintenance des bâtiments (agent polyvalent)	9.00	34
Métallier - soudeur	9.00	0
Couvreur-zingueur	Pas de candidat présent	
Espaces naturels, espaces verts		69
Employé polyvalent des espaces verts et naturels	11.75	64
Bûcheron, élagueur	9.25	5
TOTAL		118

Soit 118 candidats admissibles

IV - Epreuves orales d'admission

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard, sur 4,5 jours :

- les 28, 29 mars et les 4, 5, 6 avril 2018 pour la spécialité « Espaces naturels, espaces verts ;
- les 28 mars, 4, 5 et 6 avril 2018 pour la spécialité « Bâtiments, travaux publics, voirie et réseaux divers.

A - Déroulement

Les candidats ont été convoqués à deux épreuves orales d'admission obligatoires :

- « Un entretien dans l'option choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. Cet entretien vise à permettre d'apprécier les connaissances et aptitudes du candidat ainsi que sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ». Durée : 15 minutes – coefficient 3
- « Une interrogation orale destinée à vérifier les connaissances du candidat, d'une part, en matière d'hygiène et de sécurité et, d'autre part, de l'environnement institutionnel et professionnel dans lequel il est appelé à exercer ses fonctions ». Durée : 15 minutes – coefficient 2

Sur les 118 candidats convoqués, 117 étaient présents, soit un taux d'absentéisme de 0.84 %.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une de ces 2 épreuves entraîne l'élimination du candidat.

B - Résultats des épreuves orales

- Epreuve d'entretien dans l'option :

SPECIALITES Options	Nb de candidats interrogés	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers					
<i>Installation, entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques (plombier ; plombier canalisateur)</i>	4	11.13	13.75	8.50	0
<i>Maçon, ouvrier du béton</i>	4	9.63	10.50	8.50	0
<i>Agent d'exploitation de la voirie publique</i>	7	11.21	17.00	8.00	0
<i>Maintenance des bâtiments (agent polyvalent)</i>	33	11.33	15.00	8.00	0
Espaces naturels, espaces verts					
<i>Employé polyvalent des espaces verts et naturels</i>	64	11.92	19.00	6.50	0
<i>Bûcheron, élagueur</i>	5	11.30	14.00	5.00	0

- Epreuve d'interrogation orale :

SPECIALITES Options	Nb de candidats interrogés	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers					
<i>Installation, entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques (plombier ; plombier canalisateur)</i>	4	10.25	13.00	7.00	0
<i>Maçon, ouvrier du béton</i>	4	11.00	16.00	7.00	0
<i>Agent d'exploitation de la voirie publique</i>	7	13.50	17.00	11.00	0
<i>Maintenance des bâtiments (agent polyvalent)</i>	33	10.74	18.00	5.00	0
Espaces naturels, espaces verts					
<i>Employé polyvalent des espaces verts et naturels</i>	64	12.95	19.00	2.50	2
<i>Bûcheron, élagueur</i>	5	14.50	18.00	10.00	0

Observations générales des examinateurs :

D'une manière générale, le niveau des candidats est très insatisfaisant et les membres du jury rappellent qu'ils évaluent les candidats toujours avec le souci permanent de veiller au maintien d'un certain niveau d'exigence de sélection. Les membres du jury ont constaté que les questions qui étaient méconnues à l'écrit l'étaient encore à l'oral, ce qui traduit un manque évident de préparation. Les candidats ne sont pas ouverts et manquent de curiosité sur leur métier et sur leur environnement professionnel. Ces remarques sont encore plus regrettables quand les candidats sont déjà en poste dans une collectivité. Ils constatent que les candidats qui ont un niveau d'étude supérieure (Licence, BTS) ne sont pas forcément les meilleurs. Les meilleurs candidats ont su mettre en valeur leur expérience professionnelle de terrain (privée ou publique). Ces candidats sont plus réfléchis, plus matures et savent développer leurs réponses.

C - Candidats admis

Le jury après avoir procédé à la notation des épreuves d'admission, à l'examen de l'ensemble des notes obtenues par les candidats, a décidé de retenir les seuils d'admission suivants :

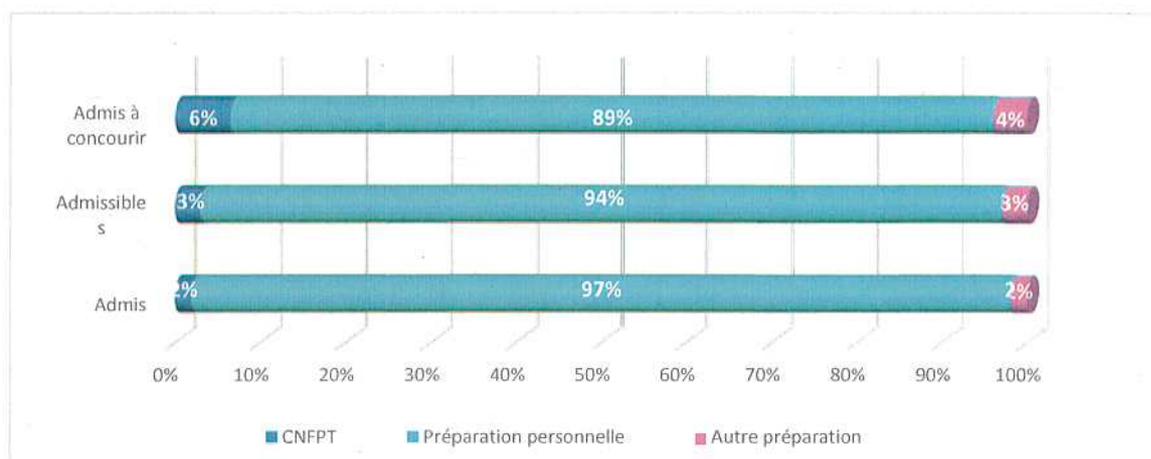
SPECIALITES ET OPTIONS	Concours externe		
	Nbre de postes	Seuil d'admission	Nbre de candidats admis
Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers	45	/	32
Installation, entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques (plombier et plombier canalisateur)	3	10.57	3
Maçon, ouvrier du béton	3	10.79	2
Agent d'exploitation de la voirie publique	19	10.21	7
Maintenance des bâtiments (agent polyvalent)	20	10.79	20
Espaces naturels, espaces verts	27	/	27
Employé polyvalent des espaces verts et naturels	25	13.18	25
Bûcheron, élagueur	2	14.29	2
TOTAL	77	/	59

Sur les 77 postes ouverts en « bâtiments, travaux publics, voirie et réseaux divers », 18 postes n'ont pas été pourvus :

- 2 postes dans l'option « métallier, soudeur », faute de candidats admissibles,
- 3 postes dans l'option « couvreur – zingueur », aucun candidat ne s'étant présenté à l'épreuve écrite d'admissibilité,
- 1 poste dans l'option « maçon, ouvrier du béton », le candidat suivant ayant obtenu une moyenne inférieure à 10/20 après application des coefficients correspondants à chaque épreuve,
- 12 postes dans l'option « agent d'exploitation de la voirie publique », le jury n'ayant rendu admissibles que 7 candidats en raison du niveau très faible des candidats présents à l'épreuve écrite d'admissibilité.

D - Préparation aux épreuves et niveau de diplôme des candidats admis

En ce qui concerne la préparation à ce concours, parmi les 59 candidats admis, 96.61 % ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves et 3.38 % auprès d'un organisme de formation (CNFPT, CNED, GRETA...).



Le niveau des diplômes détenus par les 59 candidats admis est le suivant :

- 2 détiennent un diplôme de niveau II (bac + 3 à bac + 4), soit 3.39 %,
- 16 détiennent un diplôme de niveau III (bac + 2), soit 27.12 %,
- 20 détiennent un diplôme de niveau IV (bac), soit 33.90 %,
- 17 détiennent un diplôme de niveau V (CAP, BEP), soit 28.81 %.

En outre, 1 candidat a obtenu une décision favorable de la commission d'équivalence placée auprès du CNFPT et 3 candidats ont bénéficié d'une dérogation aux conditions de diplôme pour avoir élevé au moins 3 enfants.

V - Analyse et conclusion

Le jury tient en premier lieu à féliciter les 59 lauréats de cette session 2018 du concours d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe 2018.

Les membres du jury soulignent le niveau très insuffisant des candidats et les résultats finaux de cette session le démontrent car le nombre de candidats lauréats n'est pas suffisant pour pourvoir tous les postes ouverts.

Le jury rappelle que l'épreuve écrite reste très sélective (d'ailleurs dans certaines options, elle n'a pas permis d'avoir des candidats admissibles). Les membres du jury rappellent que la réussite à ce concours dépend donc principalement de l'investissement donné dans la préparation à cette épreuve écrite.

En ce qui concerne les épreuves orales d'admission, les candidats ne doivent pas faire l'impasse sur les connaissances à avoir sur l'environnement institutionnel et professionnel dans lequel ils seront appelé à exercer leurs fonctions (connaissances sur les collectivités territoriales, la fonction publique territoriale...).

Enfin, la Présidente du jury remercie vivement l'ensemble des correcteurs et des membres du jury de leur fort investissement et de leur disponibilité, ayant permis le bon déroulement de l'ensemble des épreuves de ce concours.

Fait à Thorigné-Fouillard, le 1^{er} septembre 2018

La Présidente du jury

Sophie CAHEN
Ingénieur territorial
Conseil Régional de Bretagne (35)

